

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°40-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 28/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 28/05/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Vote des subventions aux associations

La commission des relations avec les associations s’est réunie en vue d’attribuer le montant d’une subvention de fonctionnement à celles présentant un intérêt local.
 Il est proposé de délibérer sur ces montants pour les associations ayant déposée un dossier de demande de subvention complet, concernant l’exercice budgétaire 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE à L’Unanimité :

➤ **D’ADOPTER** l’attribution de subventions aux associations du village selon la liste proposée.

Subventions de fonctionnement et de projets votées :

➤ ADMR	300 €
➤ Amis de la Bibliothèque	1 100 €
➤ Terssac à Dos Rando	600 €
➤ Terssac Events	2 200 €
➤ T.A.F.C	1 400 €
➤ Ju-Jutsu	400 €

➤ Gymnastique Terssacoise	800€ (<i>Fabienne BONNAFÉ ne prend pas part au vote</i>)
➤ Génération Mouvement	2 100 € (<i>Lina POUGET et Nicole TRÉMOLIÈRES ne prennent pas part au vote</i>)
➤ Terssac Pétanclub	600 € (<i>Bernard CALMETTES ne prend pas part au vote</i>)
➤ JACOCOT	1 100 €
➤ A.A.P.E	1 400€
➤ Cani Fun Club	900 €

- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,

Yves CHAPRON

